

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 17 mars 2026 à 12h dans la Marguerite-Tellier située au Centre des arts au 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

365, rue Malraux, Chicoutimi – DM-6042 (id-18928) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal portant la marge avant minimale à 5 mètres au lieu de 5,45 mètres, sur un immeuble situé au 365, rue Malraux, Chicoutimi.

111, rue des Champs, Chicoutimi – DM-6043 (id-18938) demande une dérogation mineure visant à régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal à 1,76 mètre au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 111, rue des Champs, Chicoutimi.

48, rue De Bienville, Chicoutimi – DM-6050 (id-18964) demande une dérogation mineure visant à autoriser des agrandissements d'un bâtiment principal portant la marge avant minimale à 5,83 mètres au lieu de 6 mètres et la marge latérale minimale à 1,53 mètre au lieu de 2 mètres, sur un immeuble situé au 48, rue De Bienville, Chicoutimi.

Lot 5 600 555 du cadastre du Québec, derrière le 5577 et le 5591, boulevard Talbot, Laterrière – DM-6053 (id-18882) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant maximale de 45,7 mètres au lieu de 7,5 mètres ayant une différence de hauteur maximale avec le voisin latéral droit de 5,3 mètres au lieu de 3 mètres, une entrée véhiculaire ayant un empiètement en façade de la résidence de 15,86 mètres au lieu de 3 mètres et la construction d'un garage détaché en cour avant ayant une hauteur maximale de 6,6 mètres au lieu de 5 mètres et une superficie maximale de 146,4 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés, sur un immeuble situé sur le lot 5 600 555 du cadastre du Québec, derrière le 5577 et le 5591, boulevard Talbot, Laterrière.

Lots 6 621 481 et 6 628 918 du cadastre du Québec, rue des Investisseurs, Chicoutimi – DM-6054 (id-18963) demande une dérogation mineure visant à autoriser un bâtiment industriel d'une hauteur maximale de 11,86 mètres au lieu de 9,5 mètres, sur un immeuble situé sur les lots 6 621 481 et 6 628 918 du cadastre du Québec, rue des Investisseurs, Chicoutimi.

Lot 6 553 387 du cadastre du Québec, rue des Golfeurs, Chicoutimi – DM-6055 (id-18975) demande une dérogation mineure visant à autoriser un bâtiment principal résidentiel avec une marge avant maximale de 17,5 mètres au lieu de 7,5 mètres, l'absence d'une bande gazonnée pour l'allée d'accès du côté gauche, l'absence de bande gazonnée de 1 mètre pour l'allée d'accès du côté droit, un espace en cour avant pour les conteneurs, une aire de stationnement extérieure en cour avant et des cases de stationnement intérieur avec une largeur de 2,4 mètres au lieu de 2,5 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 553 387 du cadastre du Québec, rue des Golfeurs, Chicoutimi.

1959, boulevard de Tadoussac, Chicoutimi – DM-6056 (id-18971) demande une dérogation mineure visant à autoriser un bâtiment multifamilial de 40 logements avec une marge avant minimale de 6,1 mètres au lieu de 6,6 mètres, une marge latérale droite minimale de 4,2 mètres au lieu de 6 mètres, une marge arrière minimale de 3,6 mètres au lieu de 10 mètres, 35 cases de stationnement au lieu 40 cases, une bande gazonnée d'une largeur inférieure à 1,5 mètre entre le stationnement et la ligne de rue et une hauteur totale de bâtiment de 13,5 mètres au lieu de 12,5 mètres, sur un immeuble situé au 1959, boulevard de Tadoussac, Chicoutimi.

971, rue de la Rupert, Chicoutimi – DM-6058 (id-18982) demande une dérogation mineure visant à régulariser la construction d'un bâtiment principal avec une marge latérale droite minimale de 26,4 mètres au lieu de 60 mètres, sur un immeuble situé au 971, rue de la Rupert, Chicoutimi.

735, rue du Ruisseau-Lachance, Chicoutimi – DM-6057 (id-18980) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant, sur un immeuble situé au 735, rue du Ruisseau-Lachance, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 19 février 2026

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON